



Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le 01/03/2023

ID : 011-211101951-20230227-012023-DE



COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

2023/001

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01/2023**

**Date convocation : 23.02.2023**

**Nombre de conseillers : 11**

**En exercice : 10**

**Présents : 8**

**Votants : 9**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

**Présents** : Mesdames : Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1<sup>er</sup> Adjoint - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

**Absente excusée** : Sylvie THUBIÈRES

**Procuration** : Anne-Laurence FRULLINI à Marie-France LOISEL.

**Secrétaire de séance** : Aude SALVAT-LÔ.

### **Objet : Création d'un poste d'adjoint supplémentaire.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Pour la commune de Laurabuc, le nombre d'adjoints ne doit pas dépasser trois.

Par délibération n°17/2020 en date du 27/05/2020, le conseil municipal avait créé deux postes d'adjoints. Il est proposé de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant à trois le nombre des adjoints.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant le nombre à trois.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Cédric LEMOINE.